

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 3 décembre 2009 A 21 HEURES**

L'an deux mille neuf, le jeudi 3 décembre 2009 à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

**Etaient présents** : Mmes CASTETS, SARNIGUET, PESQUIDOUX, MLLE FABRE, MM LABADIE, MURADORE, BERGAMO PAYROS, PERES, SEGAT, NAVARRE, DARBAS

**Etait absent et excusé** : M. Xavier LAFFARGUE ayant donné procuration à Chantal SARNIGUET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour ci-dessous et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009.

Mlle FABRE souhaite que soit apporté une modification au sujet de l'aménagement du parvis devant la salle polyvalente, en ce sens qu'elle n'a pas voté contre les travaux mais contre le devis présenté.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il peut ajouter deux points à l'ordre du jour ; les devis de réparation des églises ainsi qu'une décision modificative. L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LABADIE Jacques, Président de la Commission Bâtiments, qui présente les devis de travaux suite à la tempête Klaus :

➤ **Eglise Saint Saturnin**

EURL BOP – Aignan----- 9250 €HT

SARL CARSANA – Préchac sur Adour -----10560 €HT

Monsieur PAYROS Marc s'abstient, le devis EURL BOP est adopté à 13 voix pour.

➤ **Eglise de Lartigue**

EURL BOP – Aignan----- 4727,80 €HT

SARL CARSANA – Préchac sur Adour ----- 5340 €HT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le devis EURL BOP , par 13 voix pour et l'abstention de M. PAYROS.

**Décisions modificatives**

Monsieur le Maire donne connaissance d'une demande de M. EGLIN, Percepteur de la Commune qui indique que tous les travaux en régie doivent être mandatés à l'article 605. En conséquence, il convient de faire un virement de crédit de 30.000 euros de l'article 21538, afin de régler les travaux de l'avenue des Pyrénées. En fin d'année, les montants seront rebasculés en investissement.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

**Adhésion de la Commune d'Averon Bergelle à la CCTA**  
**Assurance : contrats communaux**  
**Syndicat AEP : dissolution**  
**Salle polyvalente : indemnité sinistre carrelage**  
**Contrat vérification paratonnerre église : renouvellement**  
**Convention Chrysalide**  
**Exonération de la taxe sur les spectacles**  
**Révision des loyers et renouvellement des baux**  
**Attribution d'une subvention pour réfection de façade**  
**Indemnité d'exercice de mission**  
**Service assainissement : augmentation redevance**  
**Don CIAS**  
**Questions diverses**

*Monsieur Marc PAYROS est nommé secrétaire de séance.*

**Adhésion de la commune d'AVERON BERGELLE à la CCTA**

Monsieur le Maire indique que la commune d'AVERON BERGELLE a fait part de son souhait de rejoindre la Communauté de Communes Terres d'Armagnac par délibération du 6 novembre 2009. Le Conseil Communautaire a donné un avis favorable à cette adhésion et sollicite l'avis des conseils municipaux dans le cadre de la procédure administrative prévue.

L'ensemble du Conseil est favorable à cette adhésion.

**Assurance : contrats communaux**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CASTETS Germaine, Présidente de la Commission des Finances, qui rappelle le marché à procédure adaptée, lancé pour mettre en concurrence les différents contrats d'assurance communaux et le travail de la commission qui a retenu 2 compagnies.

**A. GROUPAMA**

Dommmages aux biens ----- 5049,91 €TTC  
Véhicules ----- 1219,84 €TTC  
Responsabilité. Civile et Protection Juridique ----- 1231,70 €TTC

**TOTAL ----- 7501,45 €TTC**

**B. MMA**

Dommmages aux biens ----- 5247 €TTC  
Véhicules tous risques + auto ----- 2188 €TTC  
mission des agents  
Protection juridique ----- 400 €TTC  
Responsabilité civile ----- 604 €TTC

**TOTAL ----- 8439 €TTC**

Madame la Présidente précise que les 2 agents d'assurance ont été reçus par la commission qui propose de retenir la candidature du groupe MMA – Cabinet COUTET-DUBOS – 3, Place des Capucins – 32110 NOGARO, qui offre plus de garanties .

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### Syndicat AEP : dissolution

Monsieur NAVARRE Patrick, délégué du syndicat AEP, donne lecture d'une proposition de délibération concernant la dissolution du SIAEP d'AIGNAN, ses conditions de liquidation et la répartition du personnel.

Monsieur le Maire ajoute que tous les agents sont transférés au Syndicat AEP de Riscle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ; seul M. David CREMONESI ne se prononce pas sur sa mutation.

Le Conseil Municipal accepte la dissolution du SIAEP d'AIGNAN par 9 voix pour, 3 contre (Mme PESQUIDOUX – Mme SARNIGUET – Mlle FABRE) et 2 abstentions (M. PERES – M. LAFFARGUE)

### Salle Polyvalente - Indemnité sinistre carrelage

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'indemnisation émanant des AGF (Assureur du carreleur) d'un montant de 55.257,59 € en compensation du préjudice matériel ainsi que les honoraires de l'expert, soit 3785 €29.

Avis favorable à l'unanimité.

### Contrat vérification paratonnerre église : renouvellement

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de la société BCM de DOUAI, chargée de vérifier le paratonnerre de l'église Saint Saturnin.

D'un montant de 181 € HT annuel, cette convention est reconduite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 par 13 voix pour et 1 abstention (M. BARATAULT)

### Convention « Chrysalide »

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite poursuivre la régularisation des conventions devant intervenir entre les associations et la commune quant à l'occupation régulière de locaux.

Il donne lecture du contrat de mise à disposition d'une salle, située à l'ancien collège, au profit de l'association « CHRYSSALIDE » dont la nouvelle présidente est Madame DAUZERE Geneviève d'Averon Bergelle.

Le Conseil Municipal donne son accord par 13 voix pour et une abstention (M. PERES).

## Exonération de la taxe sur les spectacles

Monsieur le Maire suggère comme les années précédentes de solliciter l'exonération de la taxe sur les spectacles.

Accord de l'assemblée.

## Révision des loyers et renouvellement des baux

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de réviser les prix des différents loyers communaux suivant l'indice du coût de la construction, soit :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 : indice de référence 2<sup>ème</sup> trimestre 2009, soit une augmentation de 1,31 %
- à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 (locaux DSD) et du 1<sup>er</sup> juillet 2010 : indice de référence 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 (non paru à ce jour)

Le Conseil Municipal donne son accord et décide de renouveler les différents baux.

## Attribution d'une subvention pour réfection de façade

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2010 les subventions pour réfection de façade, à savoir :

- **Crépis ordinaire, peinture**  
Taux : 20 % du montant des travaux HT  
Plafond de la subvention ----- 600 euros
- **Pierres, Colombages**  
Taux : 30 % du montant des travaux HT  
Plafond de la subvention ----- 1200 euros
- **Façade caractéristique**  
Taux : 50 % du montant des travaux HT  
Plafond de la subvention ----- 1500 euros

De verser la subvention, par façade sur production de factures acquittées.

Accord à l'unanimité.

## Indemnité d'exercice de mission

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de reconduire la prime de fin d'année attribuée à l'ensemble du personnel en 2009 d'un montant de 500 euros, proratisée au temps de travail hebdomadaire, au nombre de jours d'absence pour congé de maladie et de la qualité du travail effectué.

Cette prime pourra être versée en janvier 2010 pour l'année 2009.

Accord du conseil à l'unanimité .

## Service Assainissement : augmentation redevance

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les augmentations de tarifs suivants pour l'année 2010 :

- Foyer
  - Terme fixe annuel.....84 euros au lieu de .....83 euros
  - Prix du m<sup>3</sup>.....0,59 euros au lieu de.....0,57 euros
- Industriel (équipé d'un assainissement autonome)
  - Terme fixe annuel.....84 euros au lieu de.....83 euros
  - Prix du m<sup>3</sup>.....0,107 euros au lieu de.....0,105 euros
- Industriel (non équipé d'un assainissement autonome)
  - Terme fixe annuel ....84 euros au lieu de .....83 euros
  - Prix du m<sup>3</sup>.....0,59 euros au lieu de .....0,57 euros

Accord de l'assemblée.

- Reconduction de la taxe obligatoire instaurée par l'agence de l'eau
- au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :
  - Prix du m<sup>3</sup>.....0,174 euros au lieu de.....0,155 euros

Montant approuvé par le conseil municipal.

## Don CIAS

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au CIAS, en compensation des photocopies couleurs réalisées avec leur photocopieur, pour le compte de la commune d'un montant de 1158,29 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## Questions diverses

### ➤ ERDF : Correspondants intempéries

Monsieur le Maire indique qu'ERDF (Electricité Réseau Distribution de France) souhaite que la commune désigne un correspondant intempérie afin d'améliorer les relations entre les différents services, les conditions de dépannage des clients lors d'incidents de grande ampleur et de renforcer leur efficacité.

Messieurs Marc PAYROS et Jacques LABADIE sont intéressés par ce rôle.

### ➤ Union Sportive Aignanaise

Monsieur le Maire rappelle la mise à disposition de Denis SERRIN, éducateur sportif de l'USA, au profit de la commune, durant la saison estivale 2009 pour un total de 108 heures et un coût de 1026 euros.

Monsieur le Maire propose de verser cette somme sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal donne son accord.

➤ **Guinguette**

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme AYLIES Véronique, en date du 16 novembre 2009, sollicitant l'autorisation de placer un poêle à bois de type traditionnel dans la salle à manger de la guinguette du lac.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette installation, à la condition que toutes les mesures de sécurité et de conformité soient respectées.

➤ **Pollution lagunes**

Monsieur Michel MURADORE informe l'assemblée d'une pollution survenue aux lagunes. Trois entreprises ont été contactées afin qu'elles fournissent un devis pour oxygéner l'eau ce qui permettra aux lagunes de retrouver plus rapidement un fonctionnement de bonne qualité.

➤ **Travaux du Soulan**

Suite aux travaux d'assainissement, Monsieur MURADORE Michel annonce que M. Michel CAUBET percevra des indemnités pour dommages aux cultures en fonction de leur nature et de la surface concernée, à délimiter.

➤ **Prime exceptionnelle**

Monsieur DARBAS Jean-Yves tient à faire remarquer à l'ensemble des élus la qualité du travail effectué en régie par l'équipe technique communale – Avenue des Pyrénées. Il propose qu'une prime exceptionnelle soit attribuée à chaque agent technique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité leur octroie la somme de 200 €

➤ **Commission des Finances**

Madame Chantal SARNIGUET demande à Monsieur le Maire d'intégrer la Commission des Finances.

Monsieur le Maire accepte et précise que toutes les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux et que chacun peut s'y investir s'il le souhaite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 8 décembre 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 8 décembre 2009

Le Maire,

Philippe BARATAULT